

Les élèves à besoins éducatifs particuliers



Définition internationale de EBEP (OCDE-1996)

Ce sont des personnes ayant :

- des besoins résultant d'une déficience
- des besoins dus à une difficulté d'apprentissage
- des besoins dus à des difficultés socio-économiques ou culturelles

“Les élèves à besoins éducatifs spécifiques ou à besoins éducatifs particuliers regroupent une grande variété d'élèves qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.”

Un peu d'histoire

- Dans les années 80 : enfants avec un Trouble Spécifique des Apprentissages (TSA) avec un fonctionnement inhabituel
- 1994 : droit à la scolarisation de TOUS les enfants (UNESCO)
- 2000 (OCDE) : notion étendue à tout public de jeunes en situation de handicap (catégorisés A, B, C)
- 2003 : la notion est actée dans le système éducatif français et elle est étendue aux jeunes “nouveaux arrivants”, intellectuellement précoces, en situation d'illettrisme, “dys”, élèves en difficultés scolaires graves et durables
- 2007 : mise en avant de la nécessité de prendre en compte les particularités pour adapter sa pédagogie

Aujourd'hui, de qui parle-t-on ?

- Enfants handicapés (physiques, sensoriels, mentaux)
- Enfants avec des troubles des apprentissages
- Enfants en situation familiale ou sociale difficile
- Enfants intellectuellement précoces (EIP), Haut potentiel intellectuel (HPI)
- Enfants nouvellement arrivés en France (ENAF), Enfants allophones nouvellement arrivés (EANA)
- Enfants malades
- Enfants du voyage.
- Enfants mineurs en milieu carcéral



Source

- <http://www.oecd.org/fr/education/scolaire/41058722.pdf>